



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Service de la Coordination des Politiques Publiques
Bureau des Enquêtes Publiques**

Affaire suivie par : Renaud EMERY

Tel : 04 75 79 28 48

Courriel du BEP : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr

La Préfète

Valence, le 15 juin 2022

à

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération
Montélimar Agglomération
Maison des Services Publics
1, avenue Saint-Martin
26200 MONTÉLIMAR

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement – Société CEPE de MARSANNE - Enquête publique unique relative à une Autorisation Environnementale Unique au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et à une Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour le projet de renouvellement du Parc éolien de MARSANNE (26740).

REFER : Code de l'environnement

P.J. : Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 1 avril 2022 au mardi 3 mai 2022, je vous prie de bien vouloir trouver la copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Je vous laisse le soin de conduire la suite de la procédure concernant le volet urbanisme.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport devra être tenu à la disposition du public en mairie, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, ce dossier est mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Drôme à l'adresse suivante : www.drome.gouv.fr - espace enquêtes publiques.

Je vous en souhaite bonne réception.

La Préfète,
Par délégation
L'Attachée Principale, Chef de Bureau

Patricia GRAS

Copie à :

- l'inspecteur des installations classées
- la direction départementale de la protection des populations

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

